



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Asplit® OC Inhibitor 1

Date de révision: 22.10.2019

Code du produit: 00359-1201

Page 2 de 10

#### Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
6846-50-0	Classification SGH			87 - 94 %
	Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène			
	229-934-9		01-2119451093-47	
	Repr. 2, Aquatic Chronic 3; H361d H412			
98-29-3	4-tert-butylpyrocatechol			7 - 13 %
	202-653-9		01-2119548368-28	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H312 H302 H314 H317 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Appeler immédiatement un médecin.

##### Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.  
En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.  
Appeler immédiatement un médecin.

##### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Appeler aussitôt un médecin.

##### Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® OC Inhibitor 1**

Date de révision: 22.10.2019

Code du produit: 00359-1201

Page 3 de 10

Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler aussitôt un médecin.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de nuire au fœtus.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :  
monoxyde et dioxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

**Information supplémentaire**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Asplit® OC Inhibitor 1

Date de révision: 22.10.2019

Code du produit: 00359-1201

Page 4 de 10

#### Consignes pour une manipulation sans danger

- Conserver le récipient bien fermé.
- Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.
- Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

#### Préventions des incendies et explosion

- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

- Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

##### Conseils pour le stockage en commun

- Incompatible avec:
  - oxydants puissants
  - acides forts et Bases fortes

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Agent auxiliaire

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Conseils supplémentaires

- Donnée non disponible.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

- Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

##### Mesures d'hygiène

- Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
- Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

##### Protection des yeux/du visage

- Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).
- Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

##### Protection des mains

- Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Veillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous :

<http://bestglove.com/site/chemrest/>

##### Protection de la peau

- Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® OC Inhibitor 1**

Date de révision: 22.10.2019

Code du produit: 00359-1201

Page 5 de 10

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Limpide
Odeur:	Faible

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur:	Neutre
------------	--------

**Modification d'état**

Point de fusion:	- 30 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	n.d.
Point de sublimation:	n.a.
Point de ramollissement:	n.d.
Point d'éclair:	> 100 °C

**Inflammabilité**

solide:	n.a.
gaz:	n.a.

**Dangers d'explosion**

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	n.d.
Limite supérieure d'explosivité:	n.d.
Température d'inflammation:	n.d.

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:	n.a.
gaz:	n.a.

Température de décomposition:	n.d.
-------------------------------	------

**Propriétés comburantes**

Non oxyder.

Pression de vapeur: (à 20 °C)	n.d.
----------------------------------	------

Densité (à 20 °C):	0,945 g/cm <sup>3</sup>
--------------------	-------------------------

Densité apparente:	n.a.
--------------------	------

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Miscible
-------------------------------	----------

**Solubilité dans d'autres solvants**

n.d.

Coefficient de partage:	n.a.
-------------------------	------

Viscosité dynamique: (à 20 °C)	10,4 mPa·s
-----------------------------------	------------

Viscosité cinématique: (à 20 °C)	11.01 mm <sup>2</sup> /s
-------------------------------------	--------------------------

Durée d'écoulement:	n.a.
---------------------	------

Densité de vapeur:	n.a.
--------------------	------

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® OC Inhibitor 1**

Date de révision: 22.10.2019

Code du produit: 00359-1201

Page 6 de 10

Taux d'évaporation:

n.d.

**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

**10.5. Matières incompatibles**

oxydants

Des acides et des bases.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

monoxyde et dioxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène

DL50/orale/rat: &gt; 2000 mg/kg

DL50/cutanée/lapin: &gt; 2000 mg/kg

CL50/inhalatif: Donnée non disponible.

4-tert-butylpyrocatechol

DL50/orale/rat: 815 mg/kg

DL50/cutanée/rat: 1331 mg/kg

CL50/inhalatif: Donnée non disponible.

**Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (4-tert-butylpyrocatechol)

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus. (Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Asplit® OC Inhibitor 1

Date de révision: 22.10.2019

Code du produit: 00359-1201

Page 7 de 10

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

4-tert-butylpyrocatechol

CL 50/Brachydanio rerio/96 h = 0,12 mg/l

CE50/Daphnia magna/48 h = 0,48 mg/l

CEr50/Pseudokirchneriella subcapitata/72 h = 10,17 mg/l

NOEC/Pseudokirchneriella subcapitata/72 h = 0,2 mg/l [OCDE 201]

NOEC/Boue activée/3 h = 0,6 mg/l [OCDE 209]

Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène

CE50/Daphnia magna/48 h &gt; 1,46 mg/l

CEr50/Pseudokirchneriella subcapitata/72 h &gt; 7,49 mg/l [OCDE 201]

NOEC/Daphnia magna/21 d = 0,7 mg/l

NOEC/Poisson/96 h &gt;= 6 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pollue fortement l'eau.

#### Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

##### Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

##### L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006


**Asplit® OC Inhibitor 1**

Date de révision: 22.10.2019


Code du produit: 00359-1201

Page 8 de 10


**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1760
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (4-tert-butylpyrocatechol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C9
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1760
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (4-tert-butylpyrocatechol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C9
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E2

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1760
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. 4-tert-butylpyrocatechol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	8
	
Marine polluant:	Yes
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E2



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Asplit® OC Inhibitor 1**

Date de révision: 22.10.2019

Code du produit: 00359-1201

Page 9 de 10

EmS: F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1760  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. 4-tert-butylpyrocatechol)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L  
Passenger LQ: Y840  
Quantité exceptée: E2  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855  
IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 0 %  
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Asplit® OC Inhibitor 1

Date de révision: 22.10.2019

Code du produit: 00359-1201

Page 10 de 10

#### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals  
CAS = Chemical Abstract Service  
EN = European norm  
ISO = International Organization for Standardization  
DIN = Deutsche Industrie Norm  
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic  
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative  
LD = Lethal dose  
LC = Lethal concentration  
EC = Effect concentration  
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*